

L'ajournement

produits et services de 5 p. 100 applicable aux logements neufs comme aux logements déjà construits.

Nous avons maintenant le résultat devant nous. La Chambre discute du projet de loi C-62, qui traite de la taxe sur les produits et services.

En examinant cette taxe, nous devons nous rappeler tout d'abord, qu'il y a actuellement une taxe de 13,5 p. 100 sur tous les matériaux de construction. Il y a également une taxe de vente fédérale sur une foule d'autres produits fabriqués qui entrent dans la construction d'une nouvelle maison, qu'il s'agisse des machines ou des outils utilisés pour construire cette nouvelle maison ou encore des fournitures de bureau ou des documents imprimés utilisés pour la vendre. De toute manière, le coût d'une nouvelle maison comporte actuellement une taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100.

Nous proposons donc de supprimer cette taxe et de la remplacer tout d'abord par une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, puis d'accorder une ristourne 2,5 p. 100 sur les maisons dont le prix ne dépasse pas 350 000 \$. La TPS correspondra en fait à une taxe nette de 4,5 p. 100 sur tout ce qui entre dans la construction de cette nouvelle maison. Cela équivaut à peu près à la taxe de vente fédérale de 4 p. 100 qui touche les nouvelles constructions. Autrement dit, la taxe sur les produits et services représente, en fait, une augmentation de un demi pour cent par rapport à la taxe qui frappe actuellement les nouvelles constructions.

La taxe sur les produits et services et la remise n'entraîneront, dans bien des cas, aucune hausse et se traduiront, dans quelques cas, par une modeste augmentation. Dans tous les cas, il y aura une remise de la taxe applicable au coût maximum de 350 000 \$ de la maison.

Je crois important de signaler que, depuis deux ans, indépendamment de tout changement fiscal, le prix des maisons a augmenté dans une mesure bien plus considérable que celle qu'autorisera la TPS. Ainsi, l'année dernière, le prix d'une nouvelle maison a augmenté de 13,2 p. 100 au Canada, de 19,2 p. 100 à Toronto et de 30,7 p. 100 à Vancouver.

De toute évidence, d'autres facteurs indépendants et distincts des taxes contribuent au coût des logements et des nouvelles maisons. Voilà pourquoi le gouvernement et moi, nous nous sommes efforcés de mettre sur le marché des terrains du gouvernement considérés excédentaires, afin d'accroître l'offre. Voilà pourquoi nous envisageons la possibilité d'un dépôt initial de 5 p. 100. Voilà également pourquoi nous avons créé aux niveaux provincial, fédéral et municipal des comités qui devront travailler en collaboration pour favoriser la construction de logements à prix abordables.

Vu tous ces faits, sans doute reconnaîtrez-vous, monsieur le Président, et le député également, que le gouvernement s'intéresse à la question des logements à prix abordables et qu'il continuera de le faire jusqu'à ce qu'il soit parvenu à fournir à chaque Canadien un logement décent à un prix abordable.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)